



MAIRIE DE MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 13 Mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 mai à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 06 mai, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

**Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUULT, MORIET, GROULT, BRANCHEREAU et MMES MAURICE, LACROIX, COURTIN, DUCOS, NIBODEAU**

**Etaient absents excusés : MMME MILLON – Pouvoir à MME COURTIN  
M. BOBIER – Pouvoir à M. PIPEREAU**

**Etaient absents : MME JOULIN et MM BRAUD**

**Secrétaire de séance : MME NIBODEAU**

Il est fait le constat de quorum. Les pouvoirs et les absences sont enregistrés.

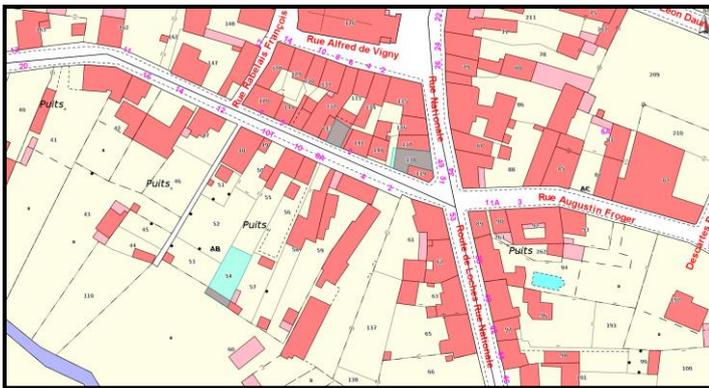
L'approbation du procès-verbal du 28 mars 2019 a été reportée, suite à une erreur remarquée par Monsieur Drouault : le tableau des signatures en fin de procès-verbal ne fait pas apparaître les pouvoirs du jour de la séance. Cette erreur ne remet pas en cause les décisions mais sera corrigée et présentée lors d'un prochain conseil pour approbation.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité, avec le retrait d'un point :

Dossier Boulangerie : Demande de subvention au titre du Contrat Régional de solidarité rurale (CRST)

Ce point sera traité lors du conseil municipal du 3 juin prochain.

#### DIA : Information – Dossier présenté par Monsieur Drouault, 1<sup>er</sup> Adjoint



Date de signature de non préemption : 29/03/2019  
49 rue Nationale – Parcelles AB54 + AA138 + AA142  
(336m<sup>2</sup>)

Vente de terrain et maison



Date de signature de non préemption : 12/04/2019

La Robinière – Parcelle YB 6 (pour partie)  
Surface totale : 3 830 m<sup>2</sup>  
Surface du bien vendu : 1 281 m<sup>2</sup>

Vente de terrain



Date de signature de non préemption :  
26/04/2019

5 Rue du 11 Novembre – Parcelle AC 129  
(658m<sup>2</sup>)

Vente de terrain et maison

**2019-05-13-01 Dossier boulangerie : choix des entreprises et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les marchés**

La consultation par procédure adaptée a porté sur 8 lots :

Lot n° 1 :	VRD - Démolition - Gros-œuvre - Ravalement
Lot n° 2 :	Charpente - Couverture - Zinguerie - Ossature bois - Bardage bois - Isolation
Lot n° 3 :	Menuiseries extérieures Aluminium
Lot n° 4 :	Menuiseries extérieures et intérieures bois - Plâtrerie - Isolation - Plafond
Lot n° 5 :	Carrelage - Sol souple - Faïence
Lot n° 6 :	Peinture
Lot n° 7 :	Electricité
Lot n° 8 :	Chauffage - Rafraîchissement - Ventilation - Plomberie - Sanitaire

L’avis d’appel public à la concurrence est paru le 04 avril 2019. La date de remise des offres était fixée au 26 avril 2019 – 12h00.

19 plis ont été reçus par voie dématérialisée dans les délais et 0 pli hors délais.

Les critères de jugement des offres étaient basés sur la valeur technique (60%) et le prix des prestations (40%).

L’analyse des offres, effectuée par la maîtrise d’œuvre (ARCA 3 Sud Touraine), a été présentée au bureau des adjoints le vendredi 10 mai 2019.

Il a été constaté l’absence d’offre pour le lot n°3 et une offre inappropriée pour le lot n°4.

Il est proposé par le cabinet de maîtrise d’œuvre de rendre ces deux lots infructueux : un nouvel appel d’offres pour ces deux lots sera donc nécessaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le budget primitif ;

**Vu** la délibération n°2019-02-18-01 du 18/02/2019 portant déclaration sans suite pour motif d'intérêt général à la consultation des entreprises,

**Vu** la consultation par procédure adaptée, ayant pour objet la réhabilitation d'une boulangerie-pâtisserie située au 20 rue Nationale parue le 04 avril 2019 ;

**Vu** les 19 offres remises pour l'ensemble des 8 lots ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet ARCA3 SUD TOURAINE, maître d'œuvre ;

**Considérant** la nécessité de procéder à un nouvel appel d'offres pour les lots 3 et 4 suite à la déclaration d'infructuosité ;

**Vu** la proposition de classement des offres en date du 10 Mai,

**Sur** proposition du Bureau des Adjointes,

**DELIBERE et**

- **DECIDE** de retenir les offres des entreprises ci-dessous, jugées les mieux classées au regard des critères de jugement énumérés dans le règlement de consultation et **ACCEPTTE** celles-ci pour les montants figurant ci-dessous (avec variante(s) et option(s) selon les cas) :

N° Lot	LOT	ENTREPRISES		MONTANT HT
1	VRD - Démolition - Gros-œuvre - Ravalement	MESTIVIER	7 rue des Jardins 37350 Barrou	92 289.26 €
2	Charpente - Couverture - Zinguerie - Ossature bois - Bardage bois - Isolation	PRO CAMEC	24 avenue Alfred Nobel 86100 Châtellerault	44 925.93 €
3	Menuiseries extérieures Aluminium	Infructueux		infructueux
4	Menuiseries extérieures et intérieures bois - Plâtrerie - Isolation - Plafond	Infructueux		infructueux
5	Carrelage - Sol souple - Faïence	MAGALHAES	Les Grands Champs 37390 Chanceaux sur Choisille	11 392.11 €
6	Peinture	REVEAU	1 Chemin de la Faulx 37510 Ballan-Miré	3 322.00 €
7	Electricité	FORGE CRECHET	20 rue Barbeneuve 37600 Saint Senoch	22 980.62 €
8	Chauffage - Rafraîchissement - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	PLUME THOMASSEAU	ZA Les Cinq Arpents 37250 Sorigny	24 000.00 €
<b>TOTAL des lots 1/2/5/6/7/8</b>				<b>198 909.92 €</b>

- **Autorise** M. le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant
- **Décide** de rendre les lots n°3 et 4 infructueux
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer un nouvel appel d'offres pour les lots 3 et 4.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10 + 2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement du Parc Echandon a été désigné lors de la séance de 20 décembre 2017, pour un taux de rémunération de 6.25% du montant des travaux HT.

L'acte d'engagement a été signé le 15 janvier 2018 pour un montant initial de 12 500 euros HT, correspondant à une enveloppe financière affectée aux travaux de 200 000 euros HT.

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des travaux (montants HT) :

<b>Tranche 1 Travaux réalisés en 2018</b>	Aire de camping-car, Liaisons douces, reprise esplanade en béton désactivé, mobilier urbain, city-stade, boulodrome, éclairage, espaces verts et réseaux divers	225 752.15
<b>Tranche 2 Travaux réalisés en 2019</b>	VRD dont zone cyclomoteur, liaisons douces, reprise de liaisons existantes, mobilier urbain, filets city-stade supplémentaire et reprise des mâts boulodrome	102 291.96
<b>Montant total Aménagement Parc Echandon - travaux - HT</b>		<b>328 044.11 €</b>

*Interventions : Il est proposé par Monsieur Pipereau de créer un « comité Vigilance Echandon », composé d'élus, de familles, d'agents communaux, de boulistes, de pêcheurs, d'adolescents... Des dégradations ont été constatées, et provoquent pour certains quelques inquiétudes. Il est demandé d'aller à la rencontre des utilisateurs et des affichages de règlement sont prévus. Monsieur le Maire conclut par « Soyons vigilants, positifs mais pas naïfs »*

Le Conseil Municipal,

**Vu** la délibération n°2017-12-20-03 en date du 20 décembre 2017 portant désignation du cabinet de maîtrise d'œuvre et autorisation donnée au Maire de signer les pièces du marché s'y rapportant,

**Vu** l'acte d'engagement notifié le 15/01/2018 pour un montant initial de 12 500 euros HT,

**Considérant** la nécessité de recalculer les rémunérations suite à l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux,

**DELIBERE** et :

- **ACCEPTÉ** l'acte modificatif n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle,
- **PRÉCISE** que le taux de rémunération reste inchangé, soit 6.25 %
- **PRÉCISE** que le montant du marché se trouve donc porté à 20 502.76 euros HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte modificatif s'y rapportant.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10 + 2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

## FINANCES MUNICIPALES

### 2019-05-13-03 Vente camion tri-benne : annule et remplace

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2011-8-14 du 30 septembre 2011 relative à l'acquisition d'un camion tri-benne de marque Renault,

**Vu** la délibération n°2018-10-26-09 du 26 octobre 2018 portant décision de mise en vente du camion tri-benne et portant conditions de cession,

**Vu** la délibération n°2019-01-10-13 portant décision de cession du camion tri-benne à M. Vidrequin pour un montant de 1 333 euros,

**Considérant** la nécessité d'annuler et remplacer la délibération n°2019-01-10-13 car l'acheteur a décliné son offre,

**DELIBERE** et,

- **DECIDE** de céder le camion tri-benne de marque Renault à M. Joël CLEMENT, domicilié à Manthelan (37240), au prix de 1 080 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du 10 janvier 2019 (n°2019-01-10-13)

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10 + 2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

Le Conseil Municipal,

**Vu** le budget primitif 2019 du budget principal,

**Considérant** la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement,

**Vu** la proposition de Madame Marie-Eve Millon, Adjointe aux finances (D2),

**DELIBERE** et **MODIFIE** les prévisions budgétaires du budget principal de la façon suivante suite à une anomalie à corriger = le compte 775 en recette de fonctionnement n'est pas un compte de prévision mais uniquement un compte d'exécution. La prévision des cessions d'immobilisation doit être inscrite en recette d'investissement au chapitre 024.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 000.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total D023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
R-775 : Produits de cessions d'immobilisations	0.00	0.00	1 000.00	0.00
<b>Total R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement à la section de fonctionnement	0.00	0.00	1 000.00	0.00
<b>Total R 021 : Virement à la section de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>
R-024 : Produits de cessions	0.00	0.00	0.00	1 000.00
<b>Total R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>- 1 000.00</b>		<b>- 1 000.00</b>

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 10

- Exprimés : 10 + 2

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**\*Comité des Fêtes du Carnaval :**

Remerciements pour gratuité salle des fêtes, décorations Carnaval et pour travaux sanitaires

**\* Elections Européennes**

Dimanche 26 Mai : Tenue du bureau de vote et dépouillement

**\* Forum des élus - SCOT**

Lundi 20 Mai à 19h, Espace des Faluns – Manthelan

**Fin de séance à 21h50**

**PROCHAIN CONSEIL : Lundi 03 Juin 2019 – 20h30**

<b>M. PIPEREAU</b>	<b>M. DROUALT</b>	<b>Mme MILLON</b> <b>Pouvoir à</b> <b>MME COURTIN</b>	<b>M. MORIET</b>	<b>MME MAURICE</b>
<b>M. GROULT</b>	<b>Mme LACROIX</b>	<b>Mme COURTIN</b>		<b>Mme DUCOS</b>
<b>Mme JOULIN</b>  <b>Absente</b>	<b>M. BRANCHEREAU</b>	<b>M. BRAUD</b>  <b>Absent</b>	<b>M. BOBIER</b>  <b>Pouvoir à M. PIPEREAU</b>	<b>Mme NIBODEAU</b>